

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 5 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le CINQ JUIN,
A 19 heures 00,
Le Conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRULE,
Dûment convoqué le 27 mai 2026,
S'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François RENOUX, maire

Étaient présents : Fabienne POUZET, Thierry PIGANEAU, Virginie FAVIER,
Louis-Marie MERCERON, Catherine PINEAU,
Gaëtan GUERIN, Caroline MITONNEAU, Christelle MACKE,
David BRACONNEAU, Stéphane MARTIN, Cécile THOMAS,
Anne Claire AUGEREAU, Rebecca DOLCI et
Charlotte PAILLA

Absents excusés : Pierre ABRIAT qui a donné pouvoir à Thierry PIGANEAU
Bertrand QUINTARD qui a donné pouvoir à Fabienne POUZET
Eric ZANNI qui a donné pouvoir à Louis-Marie MERCERON
François GUILLOT qui a donné pouvoir à Caroline MITONNEAU

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Secrétaire : Anne Claire AUGEREAU

Monsieur le maire rappelle les titres du procès-verbal de la dernière séance et demande à l'assemblée s'il y a des remarques. Il soumet au vote l'approbation du compte-rendu. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- Renouvellement de la commission communale des impôts directs
- Questions diverses



1. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS (délibération n° 2026-06-01)

Voir le procès-verbal joint en annexe.



2. RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (délibération n° 2026-06-02)

Selon l'article 1650 du code général des impôts, le directeur départemental des finances publiques doit désigner la commission communale des impôts directs sur proposition d'une liste établie par le conseil municipal. Cette commission est consultée sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme base de calcul des impôts directs locaux. Elle se réunit chaque année afin de formuler un avis, d'une part sur les mises à jour des procès-verbaux d'évaluation, d'autre part sur les modifications de valeurs locatives consécutives aux changements affectant les propriétés bâties et non bâties de la commune.

Monsieur le maire précise que pour les communes de plus de 2 000 habitants, cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, ainsi que 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La liste proposée au directeur départemental des finances publiques, par le conseil municipal, doit être en nombre double, soit 32 contribuables.

Les personnes intéressées sont :

- Renaud SAINVET
- Brigitte MORIN
- Jean-Lou BOSSELUT
- Annie BERNARD
- Didier BONNANFANT
- Marie-Christine CHEVRIER
- David BRACONNEAU
- Fabien MORINEAU
- Bernadette SAMOYAU
- Bruno GUERET
- Sylvie MOREAU
- Patrick COLLON
- Pascal DURIVAUT
- Pierre ABRIAT
- Thierry LOISEAUX
- Jean-Pascal MENARD
- Roseline BALOGÉ
- Olivier OIRY
- Rebecca DOLCI
- Gaëtan GUERIN
- Daniel ARLOT
- Pierre DURAND DE RAMEFORT
- Jean-Michel GARAULT
- Eric ZANNI
- Jean-Philippe DERAY
- Marie-Dominique SALOMON
- Gérard ESQUIROL
- Jean-Yves LUCAS

- Ghislaine BONNET
- Gilles SABOUREAU
- Jacques DURAND
- Marie-José GUILLOT

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de proposer la liste des personnes ci-dessous nommées, auprès du directeur départemental des finances publiques pour être commissaires de la commission communale des impôts directs :

- Renaud SAINVET
- Brigitte MORIN
- Jean-Lou BOSSELUT
- Annie BERNARD
- Didier BONNANFANT
- Marie-Christine CHEVRIER
- David BRACONNEAU
- Fabien MORINEAU
- Bernadette SAMOYAU
- Bruno GUERET
- Sylvie MOREAU
- Patrick COLLON
- Pascal DURIVAUT
- Pierre ABRIAT
- Thierry LOISEAUX
- Jean-Pascal MENARD
- Roseline BALOGÉ
- Olivier OIRY
- Rebecca DOLCI
- Gaëtan GUERIN
- Daniel ARLOT
- Pierre DURAND DE RAMEFORT
- Jean-Michel GARAULT
- Eric ZANNI
- Jean-Philippe DERAY
- Marie-Dominique SALOMON
- Gérard ESQUIROL
- Jean-Yves LUCAS
- Ghislaine BONNET
- Gilles SABOUREAU
- Jacques DURAND
- Marie-José GUILLOT



3. QUESTIONS DIVERSES

A. DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune a été saisie de plusieurs déclarations d'aliéner :

- Un terrain bâti, par Monsieur CHANTRAINE Cédric, sis à Mons, cadastré section AS n° 192 pour partie, d'une superficie de 5 980 m² environ, situé en zone UD du PLUi,
- Deux terrains bâtis, par Monsieur CHANTRAINE Cédric, sis à Mons, cadastrés section AS n° 192 et 115 pour partie, d'une superficie de 2 300 m² environ, situés en zone UD du PLUi,
- Un terrain bâti, par Monsieur ROCHARD Hervé et Madame GAULT Marlène, sis à La Brousse, cadastré section C n° 610, d'une superficie de 2 500 m², situé en zone UD du PLUi,
- Un terrain bâti, par Monsieur BALEA Joël, sis à Puyblain, cadastré section AI n° 253, d'une superficie de 617 m², situé en zone UC du PLUi,
- Deux terrains bâtis, par Monsieur HU Jean-Marie, sis à Jaunay, cadastrés section AM n° 102 et 103, d'une superficie de 1 837 m², situés en zone UC du PLUi,
- Deux terrains bâtis, par Madame BALAX Catherine, sis à Mons, cadastrés section AS n° 177 et 319, d'une superficie de 305 m², situés en zone UD du PLUi,
- Un terrain bâti, par Madame DUPONT Christine, sis au bourg d'Azay, cadastré section AL n° 148, d'une superficie de 1 535 m², situé en zone UC du PLUi,

et qu'il a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune sur les propriétés soumises au droit de préemption.



B. BUREAUX DE VOTE

Monsieur le maire informe l'assemblée que les villages affectés aux bureaux de vote ont été revus, en accord avec la préfecture des Deux-Sèvres, afin d'équilibrer ces derniers.

Par conséquent, les électeurs des villages de Chamier et Puyblain seront désormais inscrits au bureau de vote d'Azay et non celui de Cerzeau. Un courrier va être adressé aux habitants concernés pour les informer du changement.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Délibération n° 2026-06-01 à 2026-06-02

Le maire,
Jean-François RENOUX

La secrétaire de séance,
Anne Claire AUGEREAU